

## **Avis de Course 16<sup>e</sup> Trophée Port Médoc Avenant n°1**

Le paragraphe 4.8 est modifié comme suit :

- 4.8 Places au port :**  
**Pour les bateaux inscrits directement auprès du port avant le 22/04 impérativement :**  
**la gratuité est assurée pour les bateaux participant au 16e Trophée Port Médoc et au Tour de Cordouan 2023 :**
- les 30/04, 1/05 et 2/05 puis 6/05, 7/05 et 8/05
  - 50% pour les 3/05 et 4/05
  - 50 % avant et après ces dates pour tout le monde
- 50 % sur l'ensemble de la période pour ceux qui ne sont pas inscrits avant le 22/04

Le paragraphe 17 est modifié comme suit :

- 17 EMBLEMES**  
**Pour les bateaux inscrits directement auprès du port avant le 22/04 impérativement :**  
**la gratuité est assurée pour les bateaux participant au 16e Trophée Port Médoc et au Tour de Cordouan 2023 :**
- les 30/04, 1/05 et 2/05 puis 6/05, 7/05 et 8/05
  - 50% pour les 3/05 et 4/05
  - 50 % avant et après ces dates pour tout le monde
- 50 % sur l'ensemble de la période pour ceux qui ne sont pas inscrits avant le 22/04  
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

Publié le : mercredi 12 avril 2023

à : 11:12